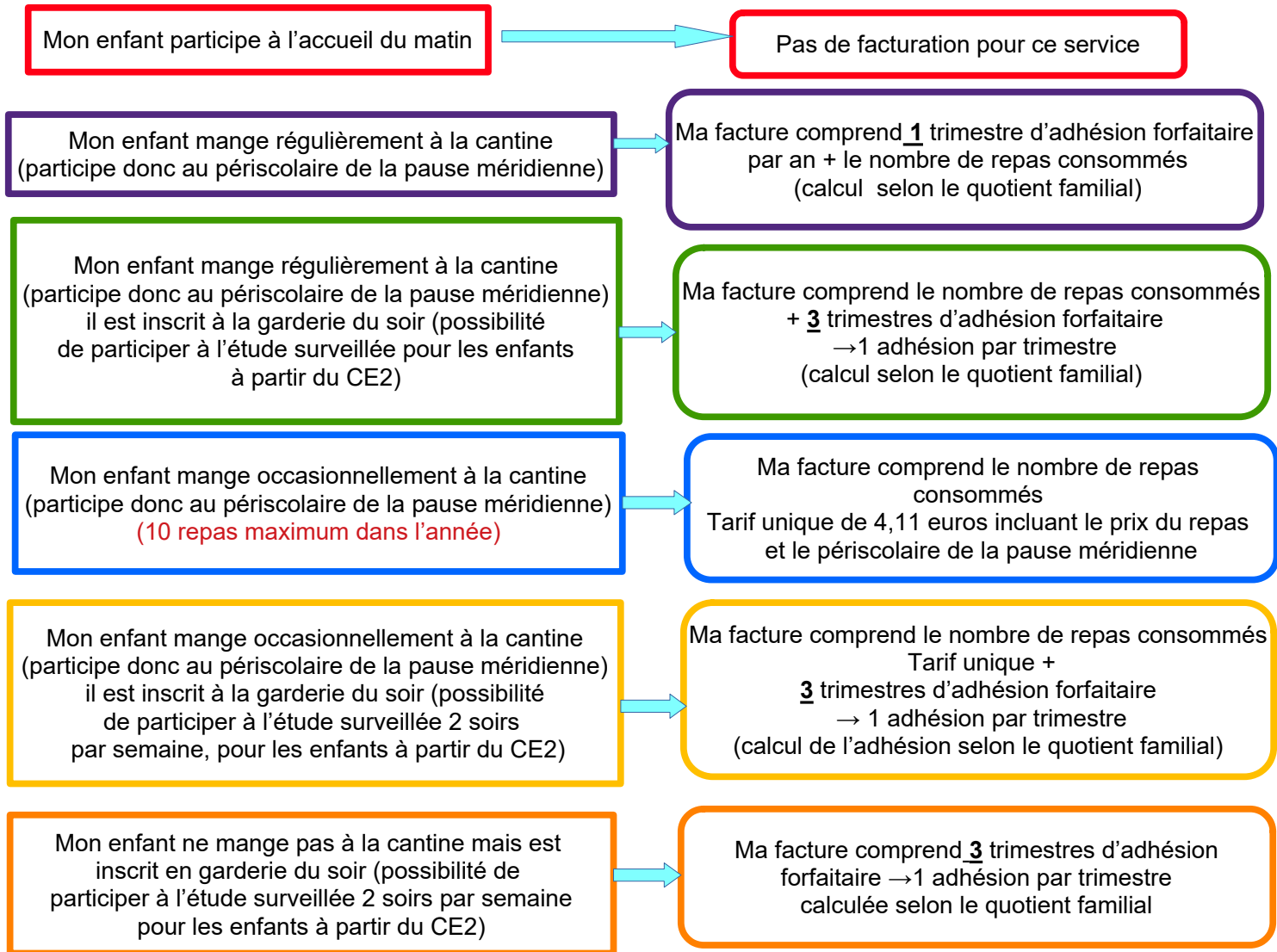


## INFORMATIONS CONCERNANT LA FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE

**POUR RAPPEL : Les parents doivent constituer un DOSSIER FAMILLE COMPLET**

**Faute de quoi, ils seront facturés au tarif maximum**



**Attention :** Si, sur le dossier famille, vous avez coché Garderie du Soir, les trimestres seront facturés même si votre enfant ne l'a pas fréquentée.

Le nombre d'adhésions facturées peut varier en fonction de la date d'inscription en garderie du soir ou à l'étude surveillée.

Pour toute demande de modifications concernant le dossier famille, s'adresser :

- directement à l'Accueil de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
- ou par Mail : [accueil.mej@mairie-miramas.fr](mailto:accueil.mej@mairie-miramas.fr)

**Aucune modification ne sera prise en compte pendant le trimestre en cours (voir règlement intérieur de la restauration scolaire)**